

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 02 mai 2017

Convocation du 25/04/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 03/05/2017.

L'an deux mil dix-sept, le deux mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Thierry MARCHAU, Christophe GAINON, Yvonne FREMONT.

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND, Nicolas DAVIAUD

**Bon pour pouvoir** : de Claude LECHAT à Florian STEPHAN

---

DCM 2017-37

ONF- Programme d'actions pour l'année 2017

Le Maire présente au conseil municipal le programme d'actions pour l'année 2017 :

- a) Les travaux sylvicoles en investissement :
- Bâtonnage mécanique de la fougère,
  - dégagement de régénération naturelle
- b) cloisonnement sylvicole (ouverture mécanisée)

pour un montant de 3 040.00 € HT.

\* Les travaux de maintenance :

- fourniture et pose de plaques de parcelle en plastique pour un montant de 2 350.00 € HT.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présent, de ne pas effectuer les travaux cités ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 03/05/2017

Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 03/05/2017  
Et de la publication, le 03/05/2017

